

**Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain  
dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du  
Québec 2015-2016**



**Février 2015**

**CRÉATEURS**

**Préambule**

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

**Contexte**

Dans le but d'élaborer son budget pour l'année 2015-2016, le gouvernement du Québec consulte la population ainsi que les acteurs socioéconomiques de l'ensemble de la province pour recueillir leurs préoccupations et recommandations.

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain participe chaque année à cet exercice crucial pour le développement économique du Québec et de sa métropole. Ainsi, le président et chef de la direction de la Chambre, M. Michel Leblanc, a rencontré le ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, le 16 février 2015 afin de lui faire part des recommandations de la communauté d'affaires de la métropole en matière d'assainissement des finances publiques et de création de richesse.

Ce mémoire présente les recommandations prébudgétaires de la Chambre.

## **Introduction**

Les recommandations de la Chambre s'inscrivent dans un contexte économique favorable. Le raffermissement de la croissance de l'économie américaine, conjugué à un huard plus faible, devrait encourager les exportations du Québec et de sa métropole et soutenir le secteur manufacturier. Ainsi, contrairement à celles des provinces fortement dépendantes de la production d'énergie, les perspectives économiques du Québec demeurent positives.

Les récentes baisses des dépenses gouvernementales et le fort endettement des ménages signifient que notre croissance économique passera nécessairement par la hausse de l'investissement privé. Or, pour investir, les entreprises de la métropole ont besoin d'avoir confiance en leur économie. Autrement dit, elles doivent évoluer dans un environnement d'affaires compétitif et prévisible, et disposer d'une main-d'œuvre qui répond adéquatement à leurs besoins et d'infrastructures efficaces.

Le gouvernement a démontré qu'il était sur la bonne voie pour atteindre le déficit zéro en 2015-2016. Le prochain budget doit être celui du raffermissement de la croissance économique. En d'autres mots, le gouvernement doit maintenant cibler les mesures concrètes afin de stimuler l'investissement privé et de soutenir une croissance durable. Cela est absolument essentiel pour permettre à notre économie de relever les défis liés à la faible productivité et au vieillissement de la population.

Pour ce faire, il faut renforcer les déterminants clés qui amélioreront l'environnement d'affaires et stimuleront la création de richesse. Plus précisément, le gouvernement doit s'assurer que les champs d'action suivants occupent une place prioritaire dans la prochaine planification budgétaire :

1. Assurer une fiscalité plus compétitive pour nos entreprises et des finances publiques plus saines à long terme.
2. Augmenter la disponibilité d'une main-d'œuvre qui répond adéquatement aux besoins des entreprises.
3. Investir dans les infrastructures stratégiques pour la métropole.
4. Stimuler l'entrepreneuriat.
5. Encourager l'internationalisation des entreprises.
6. Renforcer la métropole afin qu'elle joue pleinement son rôle de locomotive économique.

## **1<sup>re</sup> orientation : Assurer une fiscalité compétitive pour les entreprises et des finances publiques plus saines à long terme.**

### **A. Revoir le mix fiscal afin d'encourager davantage le travail, la productivité et l'investissement**

Tel que nous l'avons présenté dans nos recommandations à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise le gouvernement doit revoir son mix fiscal afin que ce dernier soutienne davantage la croissance économique. En ce sens, le gouvernement doit encourager davantage la productivité, le travail et l'investissement. Pour ce faire, la Chambre rappelle que le gouvernement doit :

- **baisser les taxes sur la masse salariale afin de les rapprocher de la moyenne canadienne.** Les taxes sur la masse salariale sont plus élevées au Québec que dans le reste du Canada. Elles sont particulièrement nocives pour la croissance économique puisqu'elles découragent l'embauche et les hausses salariales, et, par conséquent, nuisent à la création d'emploi, au revenu disponible et à l'attractivité des travailleurs qualifiés;
- **baisser progressivement l'impôt sur le revenu des particuliers pour atteindre la moyenne canadienne.** La fiscalité québécoise utilise de façon excessive l'impôt sur le revenu des particuliers. Le poids de ce dernier en proportion du PIB est plus élevé au Québec (12,3 %) comparativement à l'Ontario (11,9 %), au Canada (10,8 %), aux États-Unis (8,2 %) et même à la moyenne de l'OCDE (8,5 %)<sup>1</sup>. Cette situation est préoccupante dans le contexte actuel de vieillissement rapide de la population. En effet, des taux d'imposition élevés sur les revenus des particuliers découragent le travail et l'effort et défavorisent l'attraction et la rétention des talents, notamment les personnes les plus qualifiées à hauts revenus, qui sont la main-d'œuvre la plus mobile;
- **faire davantage appel aux tarifs pour financer les services publics.** Non seulement les tarifs représentent un outil moins dommageable sur la croissance économique que les impôts des particuliers et des entreprises, mais ils lancent aussi un meilleur signal de prix et permettent ainsi d'orienter le comportement des consommateurs dans la bonne direction et, par conséquent, mènent à une utilisation plus efficace de nos ressources;
- **privilégier une hausse de la taxe à la consommation.** La taxe à la consommation a elle aussi moins d'impact négatif sur la croissance économique que d'autres outils fiscaux. En ce sens, elle peut encourager l'épargne et l'investissement<sup>2</sup> et ne défavorise pas la compétitivité de nos entreprises sur la scène internationale (puisque les produits exportés sont exemptés). Cette mesure doit toutefois être accompagnée d'un soutien aux familles les plus démunies.

Enfin, le gouvernement doit aussi **maintenir et concentrer l'aide fiscale aux entreprises aux secteurs porteurs, à haute valeur ajoutée**; cela est essentiel pour maintenir la compétitivité des entreprises de la métropole à l'échelle internationale.

<sup>1</sup> MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC. Septembre 2014. *Un portrait général du régime fiscal au Québec. Document de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.*

<sup>2</sup> CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES. Mars 2011. *Une contribution accrue des taxes à la consommation : la voie à suivre pour le Québec.* Luc Godbout, Suzie St-Cerny, Stéphane Paquin.

## **B. Réduire la dette et le fardeau fiscal des particuliers et entreprises une fois l'équilibre budgétaire atteint**

Le gouvernement du Québec s'est engagé à ce que 2015-2016 mette fin à six années de déficit budgétaire; il a d'ailleurs déjà identifié près de 85 % des mesures nécessaires au retour à l'équilibre budgétaire<sup>3</sup>. La Chambre salue cette détermination du gouvernement d'assainir les finances publiques.

Toutefois, le fardeau fiscal au Québec demeure très lourd. Il est de loin supérieur à celui de nos voisins nord-américains; il est environ 1,1 fois plus élevé que celui de l'Ontario, 1,2 fois plus élevé que celui observé en moyenne au Canada et 1,6 fois plus élevé que celui des États-Unis<sup>4</sup>.

De plus, le Québec demeure la province la plus endettée du Canada. Le poids de la dette brute par rapport au PIB a atteint un sommet en 2014, soit 54 %<sup>5</sup>. Cela met une pression importante sur nos finances publiques – le service de la dette représente déjà près de 12 % de l'ensemble des dépenses – et sur notre cote de crédit.

Cet endettement nuit à l'environnement d'affaires du Québec et de sa métropole, et le fardeau fiscal défavorise l'attraction et la rétention des talents, des investissements et des entreprises et, par conséquent, notre prospérité. Le gouvernement doit donc résister à la tentation, une fois l'équilibre budgétaire atteint et des surplus engagés, d'augmenter ses dépenses. Il doit privilégier la baisse de l'endettement et de la ponction fiscale pour améliorer la compétitivité des entreprises et donc notre performance économique.

Le gouvernement s'est déjà engagé, dès l'atteinte de l'équilibre budgétaire, à allouer 50 % des surplus à la réduction de la dette et l'autre moitié à la réduction du fardeau fiscal des Québécois. La Chambre salue cet engagement qui fait écho à des demandes formulées à plusieurs reprises au gouvernement du Québec.

Plus précisément, nous appelons le gouvernement du Québec à respecter les cibles de réduction de la dette d'ici 2026, afin de rassurer les investisseurs et de diminuer le poids sur les générations futures. Nous lui demandons aussi de privilégier la baisse des taxes sur la masse salariale et de l'impôt sur le revenu des particuliers pour diminuer le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers.

## **C. Mettre en place des réformes structurelles pour le contrôle des dépenses**

Beaucoup de rapports<sup>6</sup> ont démontré que le Québec est aux prises avec des déficits structurels et récurrents. Le constat est sans équivoque : il y a urgence de mettre en place des réformes essentielles afin d'assainir les finances publiques du Québec à long terme. Le gouvernement doit adopter certaines mesures afin de s'assurer d'une gestion rigoureuse, saine et responsable de ses finances publiques. Cela est primordial pour assurer un environnement d'affaires prévisible et des budgets équilibrés. Plus précisément, la Chambre demande au gouvernement de :

<sup>3</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Décembre 2014. *Le point sur la situation économique et financière du Québec*.

<sup>4</sup> CENTRE SUR LA PRODUCTIVITÉ ET LA PROSPÉRITÉ DU QUÉBEC. Bilan 2013.

<sup>5</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Consultations prébudgétaires 2015-2016.

<sup>6</sup> Dont le rapport d'experts sur l'état des finances publiques du Québec (avril 2014).

- **se doter toujours d'une réserve budgétaire.** Il importe de se donner la marge de manœuvre nécessaire pour faire face aux imprévus. La situation financière du gouvernement fédéral en est un très bon exemple. En ce sens, les provisions de 3 milliards \$ se sont révélées nécessaires par suite de la baisse abrupte du prix du pétrole et de son impact sur les finances publiques du gouvernement du Canada;
- **contrôler la croissance des dépenses publiques.** La croissance des dépenses publiques doit être inférieure à la croissance économique cette année et pendant les prochaines années afin de permettre au gouvernement non seulement d'atteindre l'équilibre budgétaire cette année, mais aussi de baisser la ponction fiscale par la suite;
- **réviser l'ensemble des programmes du gouvernement afin d'améliorer l'efficacité des programmes tout en tenant compte de notre capacité de payer.** Tel que nous l'avons présenté lors de nos recommandations à la Commission de révision permanente des programmes, la Chambre demande au gouvernement :
  - que la révision des programmes soit une démarche exhaustive et permanente, qui va bien au-delà du rétablissement de l'équilibre budgétaire,
  - de s'assurer de respecter le principe de cran d'arrêt : toute nouvelle dépense ou tout nouveau programme du gouvernement doit être compensé par la diminution ou la compression d'une autre dépense ou d'un autre programme du gouvernement,
  - de réformer les plus importants programmes du gouvernement, soit la santé et l'éducation. Le gouvernement doit absolument proposer des politiques afin d'améliorer le financement de nos systèmes d'éducation et de santé. Ce sont non seulement les plus importants postes budgétaires, mais aussi les piliers de notre performance économique,
  - d'instaurer un processus rigoureux de révision des programmes afin de s'assurer que ces derniers répondent toujours aux principes de performance, d'équité et de prévisibilité.

## **2<sup>e</sup> orientation : Augmenter la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée et compatible avec les besoins des entreprises de la métropole.**

L'accès à une main-d'œuvre qualifiée est un enjeu crucial pour une économie basée sur le savoir et aux prises avec un vieillissement de la population. En effet, les entreprises du Québec et de sa métropole auront de plus en plus de difficultés à combler leurs besoins en main-d'œuvre. D'ailleurs, selon les perspectives d'Emploi-Québec, il y aura environ 149 500 emplois<sup>7</sup> à combler au sein de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, dont 70 % résulteront de départs à la retraite, durant la période 2013-2017. Pour faire face à ce défi, il est essentiel d'agir sur une multitude de facteurs ayant une incidence directe sur l'augmentation de la population active compatible avec les besoins des entreprises, dont l'amélioration de l'adéquation formation-emploi, la hausse des taux de diplomation aux niveaux secondaire et post-secondaire, et l'amélioration de la sélection, de l'intégration et de la rétention des immigrants qualifiés. Pour ce faire, la Chambre demande au gouvernement de tenir compte des recommandations suivantes.

---

<sup>7</sup> EMPLOI-QUÉBEC. Juillet 2014. *Perspectives à moyen (2013-2017) et à long terme (2013-2022)*.

### **A. Améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et la main-d'œuvre disponible**

Le Québec et sa métropole sont confrontés à une utilisation sous-optimale des ressources humaines et à une inadéquation entre les besoins de nos entreprises et la main-d'œuvre disponible. Cela a des répercussions négatives sur la productivité du travail et sur notre compétitivité. Pour pallier cette difficulté, la Chambre demande au gouvernement de prévoir le financement nécessaire pour :

- valoriser et sensibiliser les étudiants à l'importance de la formation technique et professionnelle. Cette dernière devrait être prise en considération, notamment lorsque le gouvernement effectuera une révision du modèle des collèges;
- accorder aux collèges et aux universités l'agilité nécessaire pour leur permettre d'adapter plus rapidement leur offre de formation aux besoins des entreprises.

### **B. Renforcer les mesures mises en place pour améliorer la qualité de nos établissements d'enseignement supérieur et augmenter le nombre de diplômés**

La diplomation au secondaire est passée de 68 % en 2009 à 73 % en 2013 sur l'île de Montréal<sup>8</sup>. Pour atteindre l'objectif de 77 % en 2020, il est essentiel de travailler auprès des jeunes les plus à risque, car les gains les plus faciles ont déjà été réalisés. La société doit les encourager à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à poursuivre leur cheminement au collégial et, éventuellement, à l'université. La Chambre recommande au gouvernement de :

- renforcer et soutenir les initiatives qui ont pour objectif de réduire le décrochage scolaire, surtout chez les jeunes garçons.

De plus, face aux enjeux de démographie et de productivité, les établissements universitaires de la métropole et les collèges seront plus que jamais appelés à jouer un rôle crucial dans le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et adéquatement préparée aux besoins sur le marché du travail. Toutefois, les récentes coupes que les établissements d'enseignement ont subies, sans avoir de solutions de rechange à leur financement, altèrent leur capacité de développement et d'attractivité. C'est pourquoi la Chambre demande au gouvernement de :

- mettre en place un système de financement des établissements de formation collégiale et d'enseignement supérieur adéquat, stable et prévisible, qui valorise la performance;
- dé plafonner les droits de scolarité pour l'ensemble des étudiants étrangers et les moduler selon le domaine d'études et le secteur disciplinaire pour améliorer la performance et le financement des universités :
  - Un dé plafonnement des droits de scolarité pour ces étudiants permettrait d'envoyer un meilleur signal de prix sur le coût et la qualité de la formation dispensée par nos établissements. Les universités pourraient déterminer l'élasticité de leurs propres frais en fonction de leur marché et de leurs créneaux d'excellence respectifs, rehaussant ainsi leur compétitivité à l'échelle internationale. Le gouvernement du Québec devrait permettre aux universités de conserver les montants supplémentaires recueillis à la suite de ce dé plafonnement.

<sup>8</sup> Taux régional de diplomation et de qualification au secondaire avant l'âge de 20 ans.

### **C. Améliorer la sélection, l'intégration et la rétention des immigrants qualifiés.**

Tel qu'il a été présenté dans son mémoire sur la politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion<sup>9</sup>, la Chambre demande au gouvernement de prévoir les enveloppes budgétaires pour :

- sélectionner davantage les immigrants en fonction des besoins du marché du travail afin de renforcer l'adéquation entre leurs acquis et compétences, et les besoins de notre marché du travail et de nos entreprises. Plus spécifiquement, le gouvernement doit :
  - faire de l'attraction et de la rétention des étudiants étrangers et des travailleurs temporaires une priorité. Il s'agit de groupes stratégiques qui ont déjà démontré leur capacité à s'intégrer à notre société et à répondre aux besoins des entreprises,
  - favoriser la sélection des immigrants investisseurs et entrepreneurs afin de renforcer l'esprit entrepreneurial du Québec et de sa métropole et d'encourager le développement des marchés étrangers,
  - rééquilibrer les exigences lors de la sélection des immigrants afin de maximiser les probabilités d'une intégration réussie au marché du travail. Il faut donc accorder une pondération plus forte aux atouts et compétences liés aux exigences du marché du travail;
- renforcer l'intégration professionnelle des immigrants :
  - Améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences, de concert avec les ordres professionnels ainsi que les autres organismes de réglementation,
  - Favoriser le rapprochement entre les employeurs et les travailleurs immigrants. Il faut soutenir davantage les programmes qui permettent un contact fluide entre les entreprises et les immigrants, notamment en mettant en place les conditions favorables pour faciliter les stages en entreprise, comme le fait notre programme Interconnexion;
- instaurer un crédit d'impôt remboursable applicable sur les droits de scolarité des étudiants étrangers qui restent pour travailler au Québec;
- hausser le volume d'immigration à environ 60 000 personnes par année, soit un nombre proportionnel au poids démographique au Canada, afin de mieux répondre aux besoins économiques et démographiques à long terme du Québec et de sa métropole.

### **3<sup>e</sup> orientation : Miser sur les infrastructures stratégiques pour la métropole**

Les grands projets d'infrastructures publiques revêtent une importance stratégique. En plus de permettre le renouvellement et la modernisation nécessaires de nos infrastructures, ils stimulent l'activité économique à court terme et améliorent la productivité et la performance de l'économie à plus long terme.

Nous saluons l'entente entre le gouvernement du Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'infrastructures qui profiteront au Grand Montréal. Il s'agit d'une solution qui permettra d'accélérer la réalisation des projets

---

<sup>9</sup> Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre des consultations relatives à la nouvelle politique d'immigration, de diversité et d'inclusion : [http://ccmmdev.com/pdf/memoire\\_politique\\_immigration\\_2015.pdf](http://ccmmdev.com/pdf/memoire_politique_immigration_2015.pdf)



d'infrastructures nécessaires au développement de notre métropole. Dans un contexte où le gouvernement du Québec doit composer avec un lourd endettement, la capacité de financement public pour les projets d'infrastructures constitue un obstacle de plus en plus difficile à surmonter. Ainsi, des projets majeurs fondamentaux pour améliorer la fluidité des transports dans le Grand Montréal sont à l'étude. Outre le projet de doter le nouveau pont Champlain d'un système de transport collectif moderne et efficace, la desserte de l'ouest de Montréal et de l'aéroport Montréal-Trudeau demeure également prioritaire pour la métropole.

Nous invitons le gouvernement à respecter son engagement à rétablir les crédits du Plan québécois des infrastructures. De plus, nous incitons le gouvernement à réfléchir à d'autres solutions visant à financer adéquatement nos infrastructures, et à s'inspirer des moyens de financement des autres métropoles mondiales. Nous l'invitons également à réaliser rapidement les projets de transport prioritaires afin d'améliorer la fluidité de circulation des biens et des personnes. Rappelons qu'en 2013, le coût de la congestion routière s'élevait à environ 1,8 milliard de dollars par année, pour la grande région métropolitaine. La Chambre demande au gouvernement de s'assurer que son cadre budgétaire permette de réaliser rapidement les projets prioritaires suivants :

**A. Prioriser les projets en transport en commun suivants :**

- La mise en place des mesures préférentielles pour autobus;
- L'achèvement de l'implantation du SRB Pie-IX dans les meilleurs délais;
- L'implantation d'un système de transport collectif moderne et efficace sur le nouveau pont Champlain;
- Le prolongement de la ligne bleue du métro jusqu'à Anjou, dans les plus brefs délais;
- La mise sur pied d'un système de transport collectif moderne et efficace dans l'ouest de Montréal, reliant l'aéroport Montréal-Trudeau au centre-ville.

**B. Réaliser, dans les meilleurs délais, les projets de travaux routiers prioritaires et limiter la congestion routière durant ces travaux.** Le gouvernement doit procéder :

- à la reconstruction des échangeurs Turcot et Dorval et entamer la planification des travaux de réfection de l'autoroute Métropolitaine;
- au dévoilement de mesures de mitigation efficaces afin d'optimiser la fluidité des transports de personnes et de marchandises durant les grands chantiers routiers comme la construction du nouveau pont Champlain et la reconstruction des échangeurs Turcot et Dorval.

**C. Renforcer Montréal comme plaque tournante du transport et de la logistique, notamment grâce à la Stratégie maritime**

- Le développement d'un pôle logistique multisite incluant Vaudreuil et Contrecoeur, afin de maximiser l'efficacité du transfert de marchandises au port de Montréal;
- L'amélioration des accès routiers au port de Montréal par l'autoroute 25, en instaurant une nouvelle sortie sur l'autoroute 25 Sud, en ajoutant une troisième voie dans la même direction, en établissant une nouvelle entrée pour l'autoroute 25 Nord, ainsi qu'en entamant les travaux de prolongement du boulevard L'Assomption et de l'avenue Souigny.

**D. Développer de grands projets stratégiques pour la métropole**

- Le développement d'un pôle économique lié au projet de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, où le Centre de recherche du CHUM pourrait s'installer, et ainsi, créer un technopôle axé sur les sciences de la santé.

#### **4<sup>e</sup> orientation : Encourager l'internationalisation des entreprises**

Renforcer l'internationalisation de nos entreprises est absolument essentiel pour soutenir la croissance économique de la métropole et du Québec en entier. Si les exportations ont renoué avec la croissance depuis 2009, la province fait quand même face à un déficit commercial croissant.

La baisse de la valeur du dollar canadien et la croissance économique plus forte des États-Unis rendent le contexte favorable aux entreprises exportatrices du Québec et de sa métropole. De même, les perspectives positives de croissance économique en Ontario devraient stimuler le commerce interprovincial. Il importe de profiter de cette conjoncture avantageuse pour mieux positionner nos entreprises sur les marchés étrangers. En ce sens, le cadre budgétaire du gouvernement doit permettre de soutenir les entreprises, spécialement les PME, dans leurs démarches pour développer leurs activités à l'international. La Chambre demande ce qui suit au gouvernement.

##### **A. Poursuivre les efforts et les négociations avec les provinces afin d'améliorer le commerce intérieur du Canada**

Le commerce interprovincial est essentiel pour le développement de nos entreprises. Il leur permet de diversifier leur marché et constitue un premier pas vers l'exportation internationale pour nos PME. À elles seules, la part des exportations du Québec vers les autres provinces représente 19 % du PIB<sup>10</sup>.

La Chambre demande au gouvernement de négocier avec les autres provinces un nouvel accord sur le commerce intérieur. Cet accord devrait permettre de faciliter la reconnaissance des titres et compétences afin de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre, d'harmoniser les règles provinciales en matière de transport afin d'améliorer la fluidité de la circulation des biens et des personnes, et de favoriser l'accès aux marchés publics. Le gouvernement devrait également avoir une stratégie d'accompagnement des entreprises en matière de commerce interprovincial.

##### **B. Améliorer l'accès au marché américain en contrant le protectionnisme**

Représentant près 70,7 %<sup>11</sup> des exportations du Québec, les États-Unis demeurent de loin le principal marché international des entreprises. Cependant, depuis 2012, 30 États américains ont introduit des mesures protectionnistes qui empêchent les fournisseurs canadiens de soumissionner sur certains projets. Ces mesures incitent les entreprises à investir aux États-Unis plutôt qu'au Québec afin d'être admissibles aux appels d'offres.

Le gouvernement du Québec doit mobiliser ses partenaires dans le cadre de forums tels que la Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC) afin de contrer les mesures protectionnistes de type « Buy American » des États-Unis, lesquelles discriminent les entreprises canadiennes.

##### **C. Faciliter les démarches des entreprises sur les marchés extérieurs**

<sup>10</sup> Le CALEPIN : LE COMMERCE EXTÉRIEUR DU QUÉBEC. Août 2014.

<sup>11</sup> Idem.

Afin d'inciter les entreprises à exporter, le gouvernement doit envoyer un signal fort et clair en faveur de l'internationalisation. Pour ce faire, la Chambre demande au gouvernement de :

- faciliter l'accès au financement pour des projets liés au développement des marchés à l'extérieur du Québec;
- renforcer l'appui aux organismes d'encadrement et d'accompagnement des entreprises – particulièrement les PME – pour faire des affaires à l'international. Ces organismes sont plus proches des besoins des entreprises et sont plus à même de les sensibiliser et de les accompagner dans leurs démarches d'exportation, notamment en leur offrant des conseils stratégiques, des formations ciblées et des missions commerciales dans les pays à fort potentiel. À titre d'exemple, le programme Passeport PME offert par le World Trade Centre Montréal, Québec International et leurs partenaires a permis à 45 PME depuis deux ans de faire leurs premiers pas à l'international ou sur un nouveau marché en profitant de conseils d'experts reconnus ainsi que de l'organisation de missions commerciales.

### 5<sup>e</sup> orientation : Soutenir l'entrepreneuriat

Le Québec crée moins d'entreprises qu'ailleurs au Canada et fait face à un important défi de relève d'entreprises. En effet, selon une étude de la Chambre<sup>12</sup>, entre 5 700 et 10 000 entreprises québécoises pourraient fermer leurs portes au Québec d'ici 10 ans, entraînant la suppression de 79 000 à 139 000 emplois et la perte de 8,2 à 12 milliards \$ en PIB. Encourager l'entrepreneuriat est crucial pour soutenir le dynamisme et la création de richesse d'une métropole. Le gouvernement doit ainsi prévoir dans son prochain budget de :

- A. améliorer l'accès au financement et poursuivre les initiatives destinées à alléger le fardeau administratif et réglementaire des PME;**
- B. bonifier les services existants** offerts par les organismes tels qu'Info entrepreneurs, qui ont développé une expertise importante en information d'affaires et en accompagnement d'entreprises, et assurer une uniformité et une qualité améliorée des services offerts par ces organismes. Entreprises Québec devrait permettre de **créer un dossier unique d'entreprise** qui faciliterait un suivi personnalisé et adapté à chaque entreprise, et non ajouter à l'offre de services déjà disponibles;
- C. faciliter le transfert d'entreprises en modifiant la fiscalité afin que la relève entrepreneuriale puisse bénéficier des mêmes avantages peu importe le choix du successeur.** Selon les règles actuelles, il est plus avantageux de transférer son entreprise à un tiers plutôt qu'à une personne de sa famille. Cette situation nuit à la relève entrepreneuriale au Québec, surtout considérant que 60 % des PME du Québec sont de nature familiale.

### 6<sup>e</sup> orientation : Renforcer Montréal en tant que métropole du Québec

Un Québec prospère repose sur une métropole et une ville-centre prospères. Or, la métropole fait face à des défis majeurs, dont le déficit d'entretien de ses infrastructures routières et d'aqueduc et le financement des régimes de retraite de ses employés. Ces deux éléments exercent une très forte pression sur le cadre financier de Montréal et sa capacité à déployer un environnement d'affaires compétitif. Le gouvernement doit corriger une situation fiscale et structurelle qui

<sup>12</sup> CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN. Mai 2014. *Le transfert des entreprises à la relève : un défi prioritaire pour des PME durables au Québec.*

pénalise la métropole. La Chambre demande au gouvernement de prévoir, dans sa section portant sur la région métropolitaine de Montréal, les sommes nécessaires pour :

- **bonifier l'enveloppe totale lors de la négociation du nouveau pacte fiscal avec les municipalités, comprenant un partage des revenus générés par la taxe de vente du Québec, et ainsi accorder à la Ville de Montréal de nouvelles sources de revenus.** Cette nouvelle entente devrait faire suite au pacte fiscal transitoire, présenté en décembre 2014;
- **doter Montréal d'une plus grande autonomie et de sources de financement supplémentaires dans le cadre du projet de loi afin de lui fournir un statut particulier de métropole.** Ces pouvoirs supplémentaires doivent s'illustrer entre autres par une plus grande latitude réglementaire quant à la planification territoriale et par **une plus grande autonomie dans l'établissement de nouvelles sources de financement ne dépendant pas du seul rôle foncier.**

### **Conclusion**

En définitive, le gouvernement du Québec semble être sur la bonne voie du retour à l'équilibre budgétaire, et le contexte économique demeure favorable. Ainsi, le gouvernement doit annoncer dès le prochain budget les réductions du fardeau fiscal des entreprises et des particuliers, mettre en place des mesures pour améliorer la disponibilité de la main-d'œuvre qui répond aux besoins des entreprises, permettre la réalisation des projets d'infrastructures stratégiques ainsi que soutenir l'internationalisation de nos entreprises et l'entrepreneuriat. Enfin, la communauté d'affaires s'attend à ce que le projet de loi sur la métropole dote cette dernière de sources de financement et de pouvoirs supplémentaires afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle de locomotive économique du Québec.

## **SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN**

### **1<sup>re</sup> orientation : Assurer une fiscalité compétitive pour les entreprises et des finances publiques plus saines à long terme.**

- A. Revoir le mix fiscal afin d'encourager davantage le travail, la productivité et l'investissement
- B. Réduire la dette et le fardeau fiscal des particuliers et entreprises une fois l'équilibre budgétaire atteint
- C. Mettre en place des réformes structurelles pour le contrôle des dépenses

### **2<sup>e</sup> orientation : Augmenter la disponibilité de la main-d'œuvre qualifiée et compatible avec les besoins des entreprises de la métropole.**

- A. Améliorer l'adéquation entre les besoins des entreprises et la main-d'œuvre disponible
- B. Renforcer les mesures mises en place pour améliorer la qualité de nos établissements d'enseignement supérieur et augmenter le nombre de diplômés
- C. Améliorer la sélection, l'intégration et la rétention des immigrants qualifiés

### **3<sup>e</sup> orientation : Miser sur les infrastructures stratégiques pour la métropole**

- A. Prioriser les projets en transport en commun stratégiques
- B. Réaliser, dans les meilleurs délais, les projets de travaux routiers prioritaires et limiter la congestion routière durant ces travaux
- C. Renforcer Montréal comme plaque tournante du transport et de la logistique, notamment grâce à la Stratégie maritime
- D. Développer de grands projets stratégiques pour la métropole

### **4<sup>e</sup> orientation : Encourager l'internationalisation des entreprises**

- A. Poursuivre les efforts et les négociations avec les provinces afin d'améliorer le commerce intérieur du Canada
- B. Améliorer l'accès au marché américain en contrant le protectionnisme
- C. Faciliter les démarches des entreprises sur les marchés extérieurs

### **5<sup>e</sup> orientation : Soutenir l'entrepreneuriat**

- A. Améliorer l'accès au financement et poursuivre les initiatives destinées à alléger le fardeau administratif et réglementaire des PME

- B. Bonifier les services existants offerts par les organismes tels qu'Info entrepreneurs et assurer une uniformité et une qualité améliorée des services offerts par ces organismes
- C. Faciliter le transfert d'entreprises en modifiant la fiscalité afin que la relève entrepreneuriale puisse bénéficier des mêmes avantages peu importe le choix du successeur

**6<sup>e</sup> orientation : Renforcer Montréal en tant que métropole du Québec**

- A. Bonifier l'enveloppe totale lors de la négociation du nouveau pacte fiscal avec les municipalités, comprenant un partage des revenus générés par la taxe de vente du Québec
- B. Doter Montréal d'une plus grande autonomie et de sources de financement supplémentaires dans le cadre du projet de loi afin de lui fournir un statut particulier de métropole